



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

CSAL FS 30/06/2023 – Droit d’alerte

Monsieur le Président du CSAL, Monsieur le Directeur départemental,

Lors de leur déclaration liminaire, les **élus F.O.- DGFIP 62** ont évoqué GMBI et les conséquences sur l'afflux d'accueil multicanal.

Au vu des remontées de terrain, nous pouvons affirmer que les agents des SIP et du SDIF sont plus qu'épuisés aussi bien d'un point de vue physique que psychologique, pour ne pas dire en souffrance.

Cette situation est notamment le fait des différentes décisions complètement déconnectée de la réalité prises par la Direction Générale.

Aussi, puisque les chiffres de l'accueil sont désormais disponibles quotidiennement, nous vous demandons de nous les transmettre afin que les représentants du personnels puissent être informés de l'évolution de l'accueil.

Nous vous demandons également de nous transmettre les chiffres des e-contacts en attente et toutes informations utiles à l'analyse des flux d'accueil tous canaux.

Quelles sont les mesures que la direction locale compte mettre en oeuvre pour protéger les agents des services concernés face aux risques psycho-sociaux accrus, sachant que la situation va probablement durer tout le mois de juillet, avec une partie des effectifs partie en vacances bien méritées ?

Par ailleurs, avec les retards accumulés et maintenant le report de la campagne GMBI jusqu'à fin juillet, les agents vont enchaîner directement avec la campagne des avis, dès la mi-août et jusqu'à mi-décembre. Aucun répit ne leur sera donc accordé.

Les collègues du centre de Contact ne doivent pas être oubliés. En effet, entre GMBI, la campagne IR, la prolongation de GMBI et la campagne des avis ensuite, ils sont à flux tendus et même en surcharge permanente tout au long de 2023.

Là aussi, quelles mesures visant à protéger ces agents et éviter l'épuisement professionnel la direction locale pensent-elles mettre en place ?

Bien sûr que les encadrants, au nom de la « nécessité de service », pourraient supprimer

du télétravail ou des congés estivaux. Mais les agents ne sont pas responsables de la situation et, bien au contraire, ils sauvent les meubles et l'image de la DGFIP. Il ne leur revient donc pas de payer l'addition !

C'est pourquoi, Monsieur le Président, les **élus F.O.- DGFIP 62** décident aujourd'hui de vous alerter sur cette situation préjudiciable à la santé physique et mentale de vos agents. Conformément à la réglementation, cette alerte pourra constituer un préalable à l'exercice du droit de retrait si l'évolution de cette situation inédite devaient y conduire.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine LEFRANC-COLLIER, Jacques REGNIER

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE

**A tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien
pour l'amélioration des conditions de travail !**

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais